



**Cadre réservé à la Collectivité en charge de l'instruction de la demande d'A.O.T.**  
La présente demande a été reçue en Mairie le \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_  
Le Cachet de la Mairie et signature du receveur

# Occupation du Domaine Public

## Année 2025

Demande d'autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.)  
pour une TERRASSE COMMERCIALE

### I. Renseignements concernant l'établissement demandeur

Enseigne de l'établissement	.....
Adresse précise	..... .....
N° de téléphone	.....
N° de SIRET	.....

<b>Propriétaire du Fonds de Commerce</b>	
NOM et Prénom(s)	.....
Ou	
NOM et forme juridique de la SOCIETE	.....
Adresse	..... .....
N° de téléphone	.....
N° de SIREN	.....

<b>Gérant ou Exploitant</b>	
NOM et Prénom(s)	.....
Ou	
NOM et forme juridique de la SOCIETE	.....
Adresse	..... ..... .....
<u>N° de téléphone</u>	.....
<u>Adresse e-mail</u>	.....
N° de SIREN	.....

<b>Personne en charge d'acquitter la redevance</b>	
Qualité	.....
NOM et Prénom(s)	.....
<u>N° de téléphone</u>	.....
<u>Adresse e-mail</u>	.....

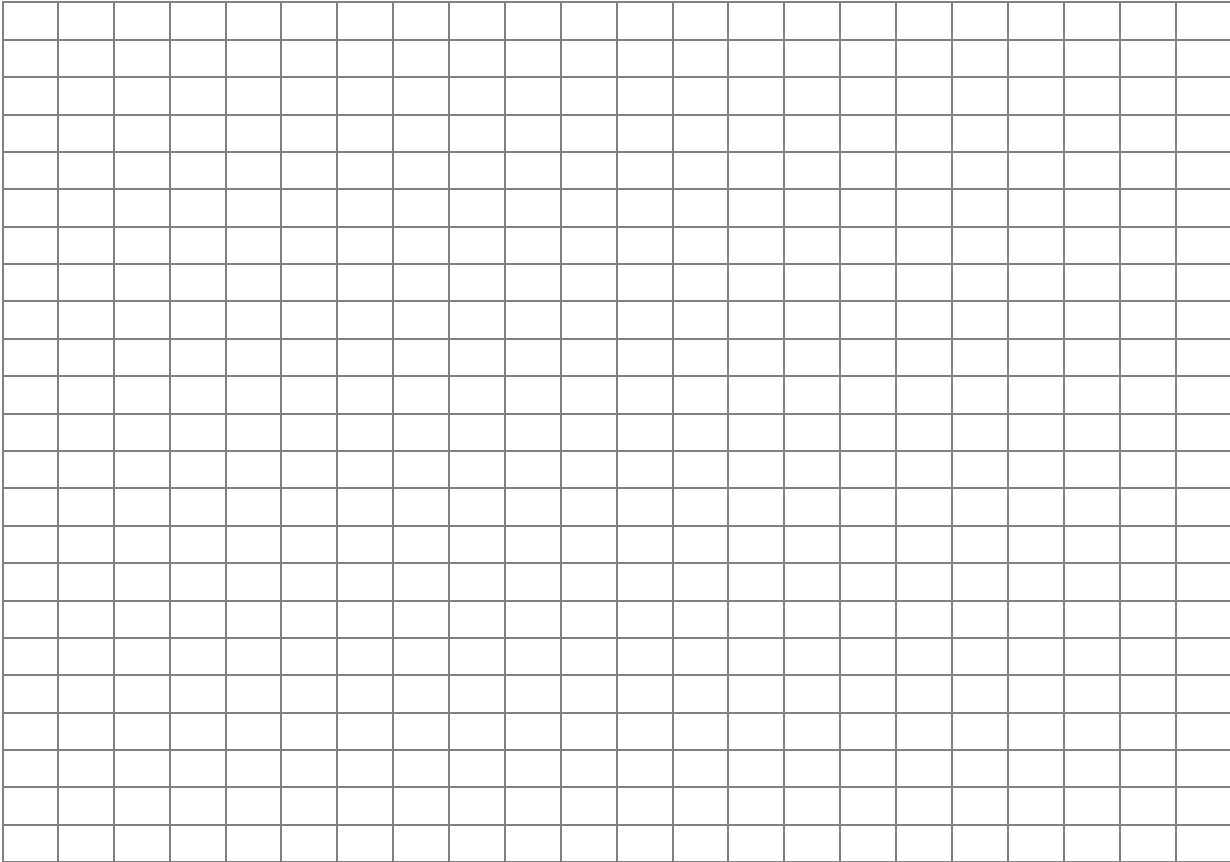
# DEMANDE DE TERRASSE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, .....  
agissant en qualité de Propriétaire, Gérant, Exploitant ou de représentant légal de  
....., sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine  
public, une terrasse :

- Hors zone piétonne + écarts
  - Intérieur
  - Face Mer
    - Ouvert de : ..... m<sup>2</sup>
    - Fermé souple de : ..... m<sup>2</sup>
    - Fermé rigide de : ..... m<sup>2</sup>
- En zone piétonne
  - Intérieur
  - Face Mer
    - Ouvert de : ..... m<sup>2</sup>
    - Fermé souple de : ..... m<sup>2</sup>
    - Fermé rigide de : ..... m<sup>2</sup>

---

Réaliser un plan sommaire ci-dessous, comportant : le nom de(s) rue(s) (ou place), des commerces voisins, les dimensions de l'emplacement que vous désirez occuper.



## II. Pièces et renseignements à fournir

- Un original de l'inscription au registre de Commerce (datant de moins de 3 mois), **uniquement pour tout nouveau demandeur et si changement depuis 2024.**
- Une attestation originale d'assurance de l'établissement.

## III. Avertissements

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite ;
- Seules les demandes émanant d'établissements ayant payé leur redevance 2024 en intégralité seront traitées ;
- L'autorisation qui peut être délivrée est **personnelle précaire et révocable**, elle cesse de plein droit en cas de vente de fonds de commerce ;
- Elle n'est ni transmissible, ni cessible et ne peut faire l'objet d'un contrat privé ;
- Elle fait l'obligation à son titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent ;
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement ;
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse ouverte ;
- Votre terrasse devra être nettoyée quotidiennement ;
- Votre responsabilité est engagée si vous êtes à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique et/ou ses abords.

## IV. Engagement

Madame, Monsieur, .....

s'engage à avertir la Direction Générale des Services de la Mairie du Lavandou, de toute modification de dates ou d'aménagement de l'installation.

L'émission du titre de recette mentionnant le montant de la redevance due reprendra les termes de l'autorisation délivrée.

Le non-respect de cet engagement induira la verbalisation du pétitionnaire au titre de l'absence d'autorisation d'occupation du domaine public.

« Lu et approuvé » .....

Fait à ....., le .....

Le demandeur

NOM(S) .....

Prénom(s) .....

Signature

## INFORMATIONS UTILES :

Le présent dossier de demande d'autorisation est à envoyer/déposer à l'adresse suivante :

Mairie du Lavandou  
**Direction Générale des Services**  
Place Ernest Reyer  
83980 LE LAVANDOU.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Direction Générale des Services par téléphone au 04 94 05 15 72 ou par mail à l'adresse suivante : [secretariat.dgs@le-lavandou.fr](mailto:secretariat.dgs@le-lavandou.fr).

Si le dossier est complet, une **autorisation d'occupation temporaire du domaine public** sera délivrée sous la forme d'un **arrêté municipal individuel**, qui sera notifié au demandeur.

**Toute demande incomplète et/ou inexacte ne sera pas prise en compte.**